



Institut de Formation en Masso Kinésithérapie
57b, rue de nabécor – 54000 – Nancy
Tél : 03 83 51 83 33

Fiche de poste Référent Handicap

Fonction

Référent Handicap

Contexte

Le handicap est une cause portée par le Conseil Régional du Grand Est ; celle-ci a été réaffirmée dans le cadre du projet de convention entre l'AGEFIPH et la Région en 2018.

Dans l'objectif d'accroître le nombre d'apprenants intégrant le secteur du sanitaire et du social mais aussi pour assurer une meilleure circulation de l'information au sein même des Instituts de formation, la Région souhaite qu'un référent handicap soit nommé au sein de chaque Institut de formation.

Mission

Ce référent sera une personne ressource de l'Institut chargée d'accompagner et d'aider ses collègues, les apprenants en situation de handicap tout en facilitant la circulation de l'information sur ce sujet.

Il aura un rôle d'information vis-à-vis de l'apprenant et sera en mesure de répondre à toutes les questions que peut se poser un étudiant sur l'intérêt d'une reconnaissance TH et la possibilité de suivre la formation en ayant cette reconnaissance TH ; il sera à même de favoriser la recherche de solutions face aux situations de difficultés pédagogiques qui pourraient entraîner une adaptation ou une orientation vers un Institut spécialisé. Ce référent aura aussi un rôle administratif auprès de la Région puisqu'il sera chargé de la complétude des données annuelles sur le handicap ; il pourra être force de proposition quant à des campagnes d'information conjointement mises en œuvre par plusieurs Instituts en lien avec les services de la Région.

Obligations

1. Etre titulaire du diplôme d'Etat de masso kinésithérapeute, du diplôme de cadre de santé ou d'un diplôme universitaire.

Qualités requises :

Discrétion, autonomie dans le travail, sens du service, rigueur, esprit d'équipe, empathie, écoute bienveillante.